

Violations de longue date d'Israël du droit international, statut d'otages des détenus palestiniens et voie vers une résolution

Depuis des décennies, Israël s'engage dans des pratiques violant le droit international et les droits humains des détenus palestiniens, les soumettant à des détentions arbitraires sans charges et à des mauvais traitements graves, y compris torture et violences sexuelles. Ces détenus, maintenus sans procédure légale dans des conditions atroces, devraient être qualifiés d'otages en raison du caractère coercitif et arbitraire de leur détention. Israël pourrait obtenir la libération de ses otages détenus par le Hamas et réduire la probabilité d'attaques en mettant fin à la pratique des détentions arbitraires, en libérant les détenus palestiniens et en respectant les normes juridiques internationales, traitant ainsi une cause profonde du conflit.

Décennies de violations du droit international et des droits humains

L'usage par Israël de la détention administrative — retenir des individus sans charges ni procès — remonte à des décennies et constitue une violation claire du droit international. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) garantit le droit à la liberté (article 9) et à un procès équitable (article 10), tandis que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié par Israël en 1991, renforce ces droits aux articles 9 et 14. La quatrième Convention de Genève, applicable à Israël en tant que puissance occupante, limite la détention sans procès dans les territoires occupés, mais l'usage routinier par Israël de la détention administrative bafoue ces normes. Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a constamment qualifié cette pratique d'arbitraire, notamment en raison du manque de transparence et de recours juridiques pour les détenus.

L'ampleur de cette pratique est stupéfiante. Avant le 7 octobre 2023, environ 1 300 Palestiniens étaient en détention administrative, un nombre qui a grimpé à plus de 3 400 début 2025. Les données historiques montrent que ce n'est pas un phénomène récent ; une étude de 2015 par Daniel J. N. Weishut a documenté des abus systématiques de 2005 à 2012, avec 60 cas de torture sexuelle parmi des milliers de détenus, indiquant un schéma de longue date. La Commission des Nations Unies en 2024 a qualifié ces pratiques de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, citant leur nature systématique.

Mauvais traitements graves des détenus

Les détenus palestiniens endurent des conditions inimaginables, confrontés à la torture, aux violences sexuelles et à l'humiliation, violant la Convention contre la torture (CAT) et l'article 7 du PIDCP, qui interdit les traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'étude de 2015 a détaillé la nudité forcée, le harcèlement sexuel verbal, et les agressions physiques comme la pression sur les organes génitaux et le viol avec un objet contondant. Après le 7 octobre 2023, les abus se sont intensifiés : des rapports documentent des coups causant des côtes cassées, des chocs électriques, la simulation de noyade, des brûlures, et des viols avec des objets et des chiens. Une détenue à la station de police de Kiryat Arba a été menacée de viol les yeux bandés, et des experts de l'ONU ont signalé 53 décès en détention d'ici août 2024 dus à des mauvais traitements, avec des autopsies révélant des signes de torture.

Les tactiques d'humiliation sont répandues, comme déshabiller les détenus, uriner sur eux, et les forcer à des actes dégradants comme chanter des chansons israéliennes ou s'agenouiller pendant les comptes. Ces conditions, affectant même des enfants dès 14 ans d'ici mars 2025, démontrent un mépris systématique pour la dignité humaine et le droit international.

Détenus palestiniens en tant qu'otages

Étant donné l'absence de charges, de procès ou de condamnation, et la nature coercitive de leur détention, les détenus palestiniens devraient être qualifiés d'otages plutôt que de prisonniers. La Convention internationale de 1979 contre la prise d'otages définit les otages comme des individus détenus pour contraindre un tiers à agir, mais le terme peut aussi s'appliquer de manière rhétorique aux pratiques étatiques qui privent arbitrairement les individus de liberté à des fins politiques ou sécuritaires. La détention administrative, utilisée pour réprimer la résistance palestinienne et souvent impliquant la torture pour arracher des confessions, correspond à ce modèle. Les abus systématiques — visant à humilier et dégrader — s'alignent sur l'intention coercitive typique de la prise d'otages. Des groupes de droits humains comme Amnesty International décrivent ces détentions comme arbitraires, établissant des parallèles avec les otages détenus à Gaza, bien qu'ils évitent le terme juridique. Qualifier ces détenus d'otages souligne l'illégalité et la gravité éthique des actions d'Israël, les distinguant de l'emprisonnement légal.

Voie vers la résolution : libérer les détenus palestiniens et cesser les détentions arbitraires

Israël pourrait obtenir la libération de ses otages détenus par le Hamas et réduire la probabilité d'attaques en s'attaquant à la cause profonde des griefs palestiniens : la détention arbitraire et les mauvais traitements. La prise d'otages par le Hamas, bien qu'illégale selon la Convention sur les otages, vise explicitement à négocier des libérations mutuelles, comme vu dans l'accord Gilad Shalit de 2011 (1 027 prisonniers palestiniens pour un soldat israélien) et l'accord de cessez-le-feu de novembre 2023 (105 otages pour 240 détenus palestiniens). En octobre 2024, 97 otages israéliens restent à Gaza, le Hamas cherchant un échange de prisonniers plus large. En libérant les détenus palestiniens — notamment les

plus de 3 400 en détention administrative — Israël pourrait faciliter une libération mutuelle, le Hamas ayant montré sa volonté de négocier sur ces termes.

De plus, cesser la pratique de la détention arbitraire répondrait à un moteur clé de la militance palestinienne. L'attaque du 7 octobre 2023, qui a tué 1 200 personnes et pris 251 otages, était en partie motivée par le grand nombre de détenus palestiniens — plus de 9 500 en avril 2024, beaucoup détenus sans charges dans des conditions torturantes. Cette injustice systémique alimente le ressentiment et la violence, des groupes comme le Hamas exploitant le sort des détenus pour justifier les attaques. Mettre fin à la détention administrative, respecter le droit international, et garantir un traitement humain pour toute personne légalement détenue réduirait l'incitation à de telles attaques, répondant à un grief central du conflit.

Contre-arguments et réfutation

Israël pourrait arguer que la détention administrative est nécessaire pour la sécurité, prévenant les attaques en retenant les menaces présumées. Cependant, l'absence de procédure légale, les preuves secrètes et les abus systématiques sapent cette justification. L'ONU et les groupes de droits humains ont documenté que de nombreux détenus, y compris des enfants, ne présentent aucune menace crédible, et la pratique cible souvent des militants et des civils comme une forme de punition collective. De plus, l'ampleur des abus — torture, violences sexuelles, et décès en détention — ne peut être justifiée sous aucun prétexte sécuritaire, car ils violent les droits inaliénables selon la CAT et le PIDCP. Libérer les détenus et réformer les pratiques de détention serait non seulement conforme au droit international mais affaiblirait aussi le récit des groupes comme le Hamas, réduisant leur capacité à rallier un soutien via la question des détenus.

Conclusion

La pratique de longue date d'Israël de détention arbitraire sans charges, couplée à la torture, aux violences sexuelles et à l'humiliation des détenus palestiniens, constitue de graves violations du droit international et des droits humains, comme stipulé dans la DUDH, le PIDCP, la CAT et les Conventions de Genève. Ces détenus, maintenus dans des conditions coercitives et inhumaines, devraient être qualifiés d'otages pour refléter l'illégalité et la gravité éthique de leur détention. En libérant ces otages palestiniens et en cessant les détentions arbitraires, Israël pourrait obtenir la libération de ses propres otages détenus par le Hamas, comme démontré par les accords de libération mutuelle passés, et réduire la probabilité d'attaques motivées par les griefs sur le traitement des détenus. Cette approche alignerait Israël sur ses obligations internationales, répondrait à une cause profonde du conflit et ouvrirait la voie à une résolution plus juste.

Références clés

- Weishut, D. J. N. (2015). Torture sexuelle des hommes palestiniens
- Amnesty International : Cas horribles de torture
- Amnesty International : Libération des otages et détenus

- Bureau des droits humains de l'ONU : Détenus palestiniens retenus arbitrairement
- Experts de l'ONU : Usage croissant de la torture
- Commission de l'ONU : Rapport sur les territoires palestiniens occupés
- Statistiques Addameer
- B'Tselem : Détention administrative
- DCIP : Plus jeune enfant palestinien en détention
- CNN : Guerre Israël-Hamas : Anniversaire du 7 octobre
- The Guardian : Libération de Gilad Shalit en échange
- Al Jazeera : Journée des prisonniers palestiniens